

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n°040-2023

**Instauration d'un règlement d'utilisation du Foyer 3<sup>ème</sup> âge**

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

\*\*\*

Rapporteur : Cyril QUIOT, adjoint délégué aux associations et aux festivités

Le Foyer 3<sup>ème</sup> âge est un local communal traditionnellement mis à disposition des associations jonquiéroises depuis plusieurs décennies.

A ce jour, six associations l'occupent 45 heures chaque semaine pour l'exercice de leurs activités de loisirs, outre une occupation plus ponctuelle par plusieurs autres associations.

Cette occupation n'a pourtant jamais fait l'objet d'un règlement, et il importe donc aujourd'hui de définir les conditions d'utilisation de la salle, car de l'application et du respect de ce règlement et des règles élémentaires de bonne conduite dépendent le maintien des locaux et du mobilier en bon état d'entretien et de propreté.

Le règlement intérieur fixe donc les conditions générales de mise à disposition, de réservation, d'état des lieux, ainsi que les obligations respectives de la commune et des utilisateurs.

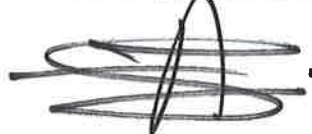
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2144-3,  
Où l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte**

Le règlement intérieur d'utilisation du Foyer 3<sup>ème</sup> âge, qui sera annexé à la présente délibération, affiché à l'entrée de la salle, et remis à chaque utilisateur.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

